



SPECIAL CHAUFFEURS

FBAA – Av. de la Métrologie 8 – 1130 Bruxelles
 (☎ 02/245.35.70 - ✉ info@fbaa.be – www.fbaa.be)
 Éditeur responsable: Veerle De Boeck
 Lay-out: Carine De Smedt



SOMMAIRE

POLITIQUE

- ✓ PROJET PILOTE EN MATIÈRE DE DONNÉES DES DOSSIERS PASSAGERS : bientôt des contrôles des passagers dans les bus internationaux
- ✓ ENFIN UN ACCES LIBRE AUX BANDES BUS POUR LES AUTOBUS PRIVÉS ET LET AUTOCAR EN FLANDRE

AUTOCAR

- ✓ ESPAGNE : les panneaux réfléchissants ne sont pas obligatoires sur les autocars belges
- ✓ AMSTERDAM : modifications des itinéraires depuis le 22/07
- ✓ WILLEBROEK : poids lourds interdits à partir du 01/09 – les autocars restent les bienvenus

SÉCURITÉ

- ✓ CONTRÔLES EN BELGIQUE EN 2017 : remarques et lacunes

CAR & BUS E-ZINE

- ✓ L'ÉDITION DE SEPTEMBRE EST DISPONIBLE

POLITIQUE

PROJET PILOTE EN MATIÈRE DE DONNÉES DES DOSSIERS PASSAGERS : bientôt des contrôles des passagers dans les bus internationaux



Les entreprises de trains et d'autobus devront bientôt transmettre les données de leurs passagers (données figurant sur le passeport ou « Passenger Name Records ») au SPF Intérieur. Le gouvernement fédéral a approuvé deux projets pilotes : un chez Eurostar et un chez FlixBus. « Les données des passagers seront comparées à nos listes de dangereux criminels », explique le ministre de l'Intérieur Jan Jambon. « Si une correspondance est trouvée, la personne concernée est alors directement sortie de l'autobus ou du train. » Une nouveauté s'ajoute : les contrôleurs vérifieront si l'identité des passagers correspond au nom inscrit sur leur billet d'autobus ou de train. Les projets pilotes débiteront après l'été.

ENFIN UN ACCES LIBRE AUX BANDES BUS POUR LES AUTOBUS PRIVÉS ET LES AUTOCAR EN FLANDRE



Le secteur privé des exploitants d'autobus et d'autocars salue immédiatement l'initiative prise par le ministre flamand de la Mobilité Ben Weyts ! Nous sommes heureux d'apprendre que les bandes bus de De Lijn sur les routes régionales seront également rendues accessibles aux autobus privés et aux autocars via le placement de panneaux. Cela faisait longtemps que le secteur réclamait une telle mesure, bénéfique pour la mobilité de millions de citoyens.

Nous espérons que ses collègues des autres Régions compétents en matière de mobilité, à savoir le Ministre Pascal Smet à Bruxelles et le Ministre Carlo Di Antonio en Wallonie, lui emboîteront rapidement le pas. En effet, la même demande leur a été récemment adressée, à savoir de rendre un avis favorable sur l'étude du Ministre fédéral Bellot (au sujet de l'optimisation des règles de la circulation relatives aux bandes bus). Nous appelons également les bourgmestres à rendre les bandes bus accessibles sur les routes locales. De cette manière, tous les voyageurs se déplaçant en autobus ou en autocar pourront bénéficier d'une circulation plus fluide.

La décision du ministre s'inscrit parfaitement dans la vision stratégique de la Commission européenne consistant à promouvoir les autobus et les autocars comme alternatives durables à la voiture de particulier. En effet, les autobus et les autocars soustraient chacun 25 à 30 voitures de la circulation et dégagent actuellement 5 fois moins d'émissions. Ce soutien au transport collectif de personnes contribuera assurément à changer les mentalités des citoyens, qui doivent se tourner davantage vers les transports durables.

⇒ [Voici l'article de presse qui a repris notre communiqué](#)

AUTOCAR

ESPAGNE: les panneaux réfléchissants ne sont pas obligatoires sur les autocars belges

On nous indique que plusieurs chauffeurs d'autocars ont été verbalisés en Catalogne et au Pays basque car ils n'avaient pas de panneaux réfléchissants à l'arrière de leur autocar (voir la photo ci-contre).

Nous avons appris par un partenaire, l'organisation espagnole ASTIC, que ces panneaux sont obligatoires sur les autocars espagnols, mais pas sur les autocars belges.

Nous avons conseillé à vos chefs d'entreprise de vous donner un texte (en espagnol) vous donnant les arguments nécessaires en cas de contrôle.



AMSTERDAM : modifications des itinéraires depuis le 22/07

✗ **Gemeente Amsterdam** À Amsterdam, la ligne Nord/Sud (Noord/Zuidlijn) a été ouverte à la circulation le 22 juillet dernier. Aussi, les itinéraires empruntés par les autocars en ville ont été considérablement modifiés. En effet, un certain nombre de routes sont interdites à la circulation et le centre n'est plus accessible pour le trafic de transit des autocars. Il n'est plus ouvert qu'au trafic local, ce qui signifie qu'il est encore possible de déposer un groupe de voyageurs à un hôtel.

⇒ Consultez cette [carte pratique pour visualiser les itinéraires des autocars de tourisme, les interdictions de circulation et les possibilités de parkings](#)

WILLEBROEK : poids lourds interdits à partir du 01/09 - les autocars restent les bienvenus

 De plus en plus de communes désirent bannir les poids lourds des villages. Souvent, l'utilisation des panneaux de signalisation prête à confusion. Willebroek va ajouter au panneau d'interdiction C21 (ci-contre) un panneau prévoyant une exception pour les détenteurs d'une autorisation. Selon [le code de la route complémentaire](#), les autocars sont des véhicules autorisés. Ils restent donc les bienvenus dans le centre-ville.

SÉCURITÉ

CONTRÔLES EN BELGIQUE EN 2017 : remarques et lacunes

En 2017, le GOCA a contrôlé environ 30 000 autobus et autocars en Belgique. 84 % des véhicules ont reçu un certificat de visite vert (avec ou sans remarques) et 16 % ont reçu un certificat de visite rouge.



Les remarques les plus fréquentes sur les certificats de visite verts étaient :	Les remarques les plus fréquentes sur les certificats de visite rouges étaient :
<ul style="list-style-type: none">○ l'état des pneus ;○ les vitres ;○ la carrosserie ;○ fuite d'huile ou du liquide de refroidissement ;○ documents de bord ;○ le numéro de châssis ;○ la plaque d'identification.	<ul style="list-style-type: none">○ l'état des pneus ;○ le frein de service ;○ les feux stop ;○ les feux de croisement ;○ l'état des articulations de suspension et des axes de fusée○ la plaque d'installation du limiteur de vitesse.

CAR & BUS E-ZINE

L'ÉDITION DE SEPTEMBRE EST DISPONIBLE

A partir d'aujourd'hui, vous disposez de **LA DEUXIÈME ÉDITION** de l'E-zine. Ce numéro de septembre suit l'édition de juin.

- Quels sont les atouts des nouveaux cars Volvo ?
- Quel sera le rôle du bus de ligne à Anvers ?
- Comment le bus bureau se développe-t-il depuis le lancement avec Colruyt ?



[Découvrez ici le nouveau Car & Bus e-zine](#) avec une vingtaine d'articles courts, concrets et très visuels.

Curieux de découvrir les prochaines éditions ? [Inscrivez-vous ici pour ne rien manquer des nouveaux E-zines](#)